

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 4 novembre 2019, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Madame Lorenza Beaudin	Maire
Monsieur Karl Dérosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller
Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller
Monsieur Jacques Bernier	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de madame Lorenza Beaudin, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19 h 00 par le maire, madame Lorenza Beaudin. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 149-11-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles
restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 150-11-19

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
D'OCTOBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du mois d'octobre 2019 soit accepté
tel que déposé.

5. RÉSOLUTION 151-11-19

ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois d'octobre 2019 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉSOLUTION 152-11-19

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 153-11-19

OFFRE DE SERVICE SPE VALEUR ASSURABLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un offre de service pour faire évaluer les bâtiments municipaux afin qu'ils soient assurés à leurs valeurs réelles;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de SPE valeur assurable au montant de 2280\$ en frais d'honoraires pour les bâtiments, les frais de déplacements sont en sus;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service au montant de 6000\$ pour évaluer équipements (procédé et contenus);

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

8. RÉSOLUTION 154-11-19

OFFRE DE SERVICE ARCHITECTURE-AMÉNAGEMENT MUSÉE

CONSIDÉRANT QUE les bureaux administratifs de la Municipalité sont déménagés dans les locaux de l'École Louis-Garnier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voudrait aménager le futur musée dans l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une subvention pour aménager les bureaux administratifs dans l'école Louis-Garnier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte l'offre de service de la firme DMG architecture au montant de 5500\$ pour l'aménagement du musée dans l'édifice municipal, conditionnelle à l'obtention de la subvention RÉCIM pour l'aménagement des locaux administratifs dans l'école Louis-Garnier.

9. RÉSOLUTION 155-11-19

AUTORISATION DE DEMANDES DE FINANCEMENT –PROJET RIVIÈRE SHELDRAKE

ATTENDU QUE la Municipalité est désireuse poursuivre le projet de mise en valeur du potentiel salmonicole de la rivière Sheldrake et de réaliser une activité de suivi pour vérifier l'efficacité du programme d'ensemencements sur la rivière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a besoin d'appui financier pour concrétiser ce projet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise les demandes de financement auprès de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique (FCSA) et de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) et par le fait même autorise Madame Josée Poulin, directrice-générale ou Madame Judith Touzel, agente de développement à agir au nom de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre et à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution;

10. RÉSOLUTION 156-11-19

DEMANDE D'APPUI FINANCIER L'ESPOIR DE SHELNA

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du

Séance régulière du 4 novembre 2019

15 octobre 2019 de L'Espoir de Shelna;

ATTENDU QUE La Municipalité a les fonds nécessaires au poste budgétaire 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de faire un don de 50\$ à L'Espoir de Shelna.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

11. RÉSOLUTION 157-11-19

DEMANDE D'APPUI FINANCIER ALBUM DES FINISSANTS ÉCOLE MGR LABRIE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance d'octobre 2019 pour l'album des finissants de l'école Mgr Labrie;

ATTENDU QUE La Municipalité a les fonds nécessaires au poste budgétaire 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de faire un don de 40\$ pour l'album des finissants de l'école Mgr Labrie.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

12. RÉSOLUTION 158-11-19

DEMANDE DE CAUTIONNEMENT COSTE

CONSIDÉRANT la demande de COSTE pour que la Municipalité se porte caution auprès de la compagnie d'assurance l'Unique qui émettrait un cautionnement auprès de *l'Office de protection du consommateur (OPC)* afin de maintenir le permis d'agent de voyage délivré à une personne physique qui le détient pour le bénéfice de COSTE;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé un avis juridique à ses procureurs afin de pouvoir statuer sur la demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par le code municipal et que l'article 9 stipule que les Municipalités à des pouvoirs de

Séance régulière du 4 novembre 2019

cautionnement pour des institutions, une société, une personne morale ou des coopératives de solidarité mais pas des personnes physiques;

CONSIDÉRANT QUE le cautionnement demandé est pour un permis émis par l'OPC à une personne physique pour le bénéfice de COSTE;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre ne peut adhérer à la demande de cautionnement de COSTE étant donné que le permis en question appartient à une personne physique.

13. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Anne-Marie Boudreau mentionne que dans la politique MADA, il était question de transmission du savoir donc dans les prochaines semaines, avec la collaboration de la FADOQ, il aura des cours de métier a tissé, tricot artisanat etc. Qu'il aura des demandes de récupérations de tissus auprès de la population pour leurs donner une seconde vie en faisant comme exemple des sacs de magasinages réutilisables. De plus, Madame Boudreau parle du cours suivi avec Urgence Québec concernant les relations de presse et être porte-parole en situation d'urgence.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée au conseil.

15. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Jimmy Poirier. Madame Lorenza Beaudin, mairesse déclare la séance levée à 19h50.

16. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Lorenza Beaudin
Maire